



## Candidature de Nice à l'inscription par l'UNESCO sur la Liste du Patrimoine Mondial

# Validation du périmètre de la candidature de Nice à l'UNESCO par le Comité national des biens français du patrimoine mondial

La candidature de Nice à l'inscription par l'UNESCO sur la Liste du patrimoine mondial, voulue par Christian Estrosi dès 2012, sous le titre « Nice, ville de Riviera », a franchi une étape déterminante. Le 13 juin 2018, le Comité national des biens français du patrimoine mondial a validé son périmètre et s'est prononcé en faveur de la poursuite de cette candidature. Une nouvelle étape franchie avec succès.

Au total, ce périmètre couvre 500 hectares. Il délimite l'ensemble urbain représentatif de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien et inclut tout le front de mer : **promenade des Anglais, quai des Etats-Unis, terrasses des Ponchettes** qui sont l'un des plus vieux aménagements touristiques de France, conçu au XVIII<sup>e</sup> siècle pour le spectacle de la mer. Il dépasse **Raubacapeu**, englobe la **colline du Château** et traverse le **port**. Il intègre le **mont Boron**, les **collines de Cimiez** et des **Baumettes** qui constituent l'amphithéâtre tourné vers la mer caractéristique des villes de Riviera. Et il prend en compte l'espace urbain au tracé régulé délimité au nord par la voie de chemin de fer avec quelques extensions comme notamment la **cathédrale orthodoxe russe**. Le comité a également approuvé le tracé de la zone tampon. Selon les prescriptions de l'UNESCO, cette zone entoure le bien proposé à l'inscription au patrimoine mondial afin de préserver les perspectives de vue à la fois à partir du bien et sur le bien.

« Nice, ville de Riviera » est cette ville de Méditerranée qui s'est développée quasiment exclusivement par et pour le tourisme climatique et balnéaire avec son urbanisme régulé issu du Consiglio d'Ornato, ses espaces verts plantés d'essences exotiques, ses promenades au premier rang desquelles l'emblématique Promenade des Anglais, son patrimoine de villégiature reflète d'apports venus du monde entier avec ses villas, ses hôtels, ses palaces, ses « palais », ses résidences et ses bâtiments témoins de son cosmopolitisme, notamment ses édifices religieux reflétant la diversité des cultes pratiqués (orthodoxe, anglican, épiscopalien, protestant, juif ou catholique). Ses caractéristiques sont :

- **L'ancienneté** de la fonction d'accueil touristique dès le XVIII<sup>e</sup> siècle ;
- **L'exclusivité** de cette fonction dans le développement de la ville jusqu'en 1960 ;
- **La continuité** de cette vocation touristique pendant deux siècles (1760 – 1960) ;
- **Le cosmopolitisme** dès l'origine qui devient ensuite une vocation internationale ;
- **L'exemplarité** qui a forgé le modèle, à l'échelle d'une ville, du tourisme de riviera.

Pour rappel, en 2014, Christian Estrosi installe pour le pilotage de cette candidature une Mission dédiée dont il confie la présidence à Jean-Jacques Aillagon, ancien ministre de la Culture qui œuvre à mettre son expérience et ses compétences au service de ce projet. Le 23 octobre 2015, la Ville de Nice sollicite l'inscription sur la Liste indicative de la France. Le 11 octobre 2016, le Comité national des biens français du patrimoine mondial juge le dossier recevable. Le 6 mars 2017, la candidature de Nice est officiellement inscrite sur la liste indicative de la France. Le 10 octobre 2017, le Comité national des biens français valide la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien présenté. Un plan de gestion sera présenté en juin 2019, en vue d'une possible présentation par la France à l'UNESCO du dossier de candidature pour l'inscription de Nice sur la Liste du patrimoine mondial en 2020.

**Vous remerciant par avance de l'écho que vous réserverez à cette information.**

**Contacts presse : Caroline Martinaux** : 04 97 13 46 77 – [caroline.martinaux@nicecotedazur.org](mailto:caroline.martinaux@nicecotedazur.org)  
**Alessandra Pope** : 04 97 13 21 78 – [alessandra.pope@nicecotedazur.org](mailto:alessandra.pope@nicecotedazur.org)